



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



40^{ème} Réunion du Comité permanent

Bonn, Allemagne, 7-8 novembre 2012

UNEP/CMS/StC40/20

ACTUALISATION SUR LE SYSTÈME DE RAPPORT NATIONAL

(Préparé par le Secrétariat PNUE/CMS)

Introduction

1. La disponibilité d'informations stratégiques pertinentes constitue toujours un défi majeur, auquel la CMS et ses instruments ont constamment été confrontés au cours de leur existence. Cela est reflété dans le premier des quatre objectifs du Plan stratégique 2011-2014 de la Convention sur les espèces migratrices, à savoir « s'assurer que la conservation et la gestion des espèces migratrices reposent sur les meilleures informations disponibles ».

2. À cette fin, il est demandé au Secrétariat de la CMS d'obtenir, de toutes les sources possibles, des rapports et autre information permettant d'atteindre les objectifs et de renforcer la mise en œuvre de la Convention. Il doit également organiser la diffusion appropriée de cette information. Les Rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention sont structurés conformément au Plan stratégique en cours et contiennent l'information sur les avancées de chaque Partie en ce qui concerne les activités et les actions requises par ce Plan.

3. **La Résolution 10.9 « Structure et stratégies future de la CMS et de la Famille CMS », Annexe 1, Activité 9** appelle à une « harmonisation et interopérabilité de la gestion des informations et des systèmes de rapport si c'est approprié et applicable pour la Famille CMS ». Cela implique de réduire la duplication des rapports, d'analyser et comparer correctement les données, et d'en améliorer la collecte, le stockage et la gestion. Des mesures à cet égard réduiraient également l'effort et le temps passé à la collecte et la diffusion de cette information au sein de la Famille CMS.

4. L'Activité 9 stipule également l'utilisation de l'ensemble des données existantes et des systèmes de gestion extérieurs à la CMS (par exemple par le PNUE-WCMC). Elle encourage aussi à s'appuyer sur les pratiques actuelles d'harmonisation des données, le développement des systèmes existants et l'harmonisation des formats de rapport.

5. La **Résolution 9.4 « Futur des rapports nationaux »** demande au Secrétariat de faire progresser l'harmonisation des rapports avec d'autres accords internationaux sur la biodiversité, à travers la mise au point de modules communs de rapports, via le cadre du Groupe de liaison sur la biodiversité et en consultation avec le PNUE/WCMC. La Résolution demande également aux Secrétariats et Parties aux Accords de la CMS de participer à l'application du processus de rapport en ligne.

Le Système de rapport en ligne de la Famille CMS (ORS)

6. Le rapport en ligne fournit un accès convivial et public à des informations fiables et actualisées sur les espèces migratrices au sein de la Famille CMS, et simplifiera les obligations de rapport des Parties afin de mieux évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention et des accords connexes.

7. La Famille CMS a développé un Système de rapport en ligne (ORS) qui facilite la procédure d'élaboration et de transmission des rapports, la rend plus efficace pour les Parties et fournit également une base pour des analyses de données plus aisées. L'ORS de la Famille CMS a été développé par le PNUE-WCMC en étroite collaboration et sous la direction du Secrétariat de l'UNEP/AEWA. L'AEWA a lancé sa première procédure de rapport en ligne utilisant l'ORS en octobre 2011 pour les rapports nationaux de la MOP5. En anticipant l'utilisation future potentielle du système par la CMS et ses instruments pour générer des rapports nationaux en ligne, l'ORS avait déjà été conçu comme le Système de rapport en ligne de la Famille CMS. L'ORS a également été présenté avec succès lors de la COP11 de Ramsar en juillet 2012 et de la COP11 de la CDB en octobre 2012.

8. La CMS propose d'adopter l'ORS pour répondre aux besoins de rapports de la COP11 en 2014. Le formulaire des rapports nationaux a été actualisé en intégrant les changements de la COP10, comprenant de nouvelles espèces ajoutées aux listes et de nouvelles résolutions auxquelles donner suite.

9. L'ORS est une plateforme électronique de pointe permettant de soumettre les rapports nationaux grâce à une interface en ligne très personnalisable. Il a été mis en œuvre comme une des composantes du projet de l'UNEP financé par la Norvège pour la gestion des connaissances au sein des Accords environnementaux multilatéraux (AEM) et constitue un outil de rapport adapté aux besoins des AEM et de leurs procédures de rapports nationaux en ligne.

10. L'ORS permet la création de questionnaires extrêmement personnalisés contenant de nombreux types de questions. Cela comprend des conditionnalités, des facilités de classement des questions, des questions croisées et des options de filtres sophistiquées. Pour le répondant, le système permet de déléguer des parties entières ou même des questions particulières à un correspondant national. Un Point focal d'un AEM peut confier une section ou une question spécifique du rapport national à des experts nationaux plus à même de répondre à cette partie du rapport. Après la collecte des apports des experts nationaux, chaque Point focal soumet alors la totalité du rapport au Secrétariat.

11. La conversion vers un format en ligne a permis d'améliorer la procédure de rapport. Elle a facilité la transmission des actualisations de l'information ainsi que l'analyse, l'accessibilité et l'échange de données d'une manière claire et standardisée.

12. Le rapport en ligne permet de :

- a) Améliorer la qualité, la cohérence et la transparence des informations ;
- b) Améliorer l'efficacité de la gestion de l'information pour les Secrétariats, Parties et pour un plus large public ;
- c) Réduire le coût de développement des systèmes d'information pour les Secrétariats (coûts partagés) et le coût des rapports pour les Parties ;
- d) Améliorer les liens et le partage de l'information avec les AEM internationaux, les agences de suivi environnemental, les principaux détenteurs de données, les traités régionaux ainsi qu'un plus large public.

Maintenance

13. L'hébergement sur les serveurs du PNUE/WCMC, la maintenance de base et les services de support liés au fonctionnement du système ORS généreront des dépenses pour le Secrétariat. Les dispositions contractuelles avec le PNUE/WCMC formalisant ce dispositif sont en cours de

négociation. Ce contrat devrait couvrir l'hébergement, la maintenance et le support des traités de la Famille CMS participant au projet et de l'extension prévue de l'usage futur de cet outil par d'autres traités sous l'égide de la CMS. Ces coûts de maintenance de base devront être prévus au budget de la CMS. Les améliorations et les ajustements des fonctionnalités du système devront être couverts par des contributions volontaires complémentaires.

Outil analytique

14. Il est prévu de commander le développement d'un Outil analytique en complément de l'ORS et permettant des analyses instantanées et automatiques des données des rapports nationaux. Tout comme l'ORS, le composant d'analyse de l'ORS doit également être conçu de manière flexible afin de permettre aux Secrétariats des différents AEM de générer facilement des analyses personnalisées à partir des données des rapports nationaux soumises au travers de l'ORS.

15. Le Secrétariat de la CMS devra trouver des financements pour le développement de l'Outil analytique. Toutefois, comme les autres traités de la Famille CMS et les autres AEM pourraient adopter l'ORS à des fins de rapport national en ligne, les coûts de développement associés et les efforts de levées de fonds devraient être partagés avec les autres entités participant au projet ainsi qu'avec le PNUE/WCMC. Une estimation initiale pour le développement de l'Outil analytique incluant la documentation, la traduction et la formation des utilisateurs s'élève à environ 200 000 €.

Action requise :

Le Comité permanent est invité à :

- a. Prendre note et commenter le formulaire de rapport actualisé. Une version pdf du formulaire contenant les espèces ajoutées aux listes et les nouvelles résolutions à suivre est disponible en ligne sur : http://www.cms.int/documents/national_reports/index_by_cop.htm ;
- b. Approuver l'utilisation du système de rapport en ligne pour le cycle de rapports de la COP11 ;
- c. Prendre note des implications financières de la maintenance ainsi que du futur développement de l'outil analytique, et prendre en considération la contribution à ces dépenses.